



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 septembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA
Mme Colette POPARD	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Rémi DETANG	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. José ALMEIDA	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	ARCHEREY	M. Jean-Claude GIRARD
M. François-André ALLAERT	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMENT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	

Membres absents :

M. Gaston FOUCHERES	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Gilles TRAHARD
M. Philippe GUYARD	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Joëlle LEMOUZY
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Michel BACHELARD pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME
Mission Locale - Subvention de fonctionnement 2009

Le Grand Dijon, depuis 2003, s'est engagé dans le développement des outils afin de renforcer l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées.

La mise en place en 2007 de la Maison de l'Emploi et de la Formation a modifié le paysage et le cadre d'intervention, notamment en matière de soutien en direction des publics. L'objectif de cet outil étant de travailler les synergies et la mise en cohérence des politiques territoriales, la Mission Locale est un outil essentiel en direction des jeunes, au regard de son action territorialisée identique à celle de la Maison de l'Emploi.

En 2008, l'activité de la Mission Locale a été marquée par :

- la réception de 2 369 jeunes en premier accueil dont 49 % sans aucun diplôme ni qualification ;
- 5 464 jeunes reçus en entretien ;
- 41 914 services proposés dont plus de 50 % concernent l'emploi, 38 % la formation et 9 % les services à caractère social (logement, santé, ...).

Or, la dégradation de la situation économique depuis septembre 2008 a conduit à une forte augmentation de l'activité de la Mission Locale avec notamment la réception de jeunes en 1^{ers} accueils de plus en plus nombreux : plus 30 % sur le premier semestre 2009.

Au regard de ces résultats et du contexte actuel, la convention, dont le texte est joint en annexe, met en évidence la nécessité de poursuivre et d'accentuer le travail d'articulation entre la Mission Locale et la Maison de l'Emploi et de la Formation et ce, d'autant plus au regard de la mise en place du futur opérateur unique depuis le 1^{er} janvier 2009 : Pôle Emploi.

Dans ce contexte, il est attendu de la Mission Locale de travailler plus particulièrement sur deux axes :

- le renforcement des partenariats avec les acteurs du territoire et en particulier la MDEF (notamment le PLIE) au titre des modalités d'accueil et d'accompagnement des publics et des entreprises ;
- le développement de son offre de services et en particulier, le travail conduit autour de ses actions spécifiques.

Pour appuyer ce travail de la Mission Locale, il vous est proposé de signer avec la Mission Locale une convention pour 2009 préconisant les engagements pour lesquels la Communauté de l'agglomération apportera une subvention de 100 000 €.

Vu l'avis favorable de la Commission et du bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** la convention jointe à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2009 de 100 000 € pour le fonctionnement de la Mission Locale ;
- **de prélever** les sommes sur le budget de l'exercice en cours.

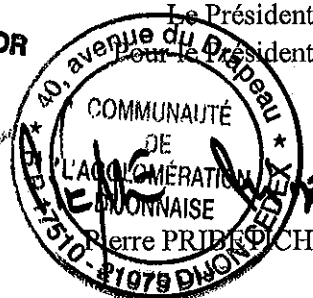
Convocation envoyée le 10 septembre 2009
Publié le 18 SEP. 2009
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 SEP. 2009



Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président



Vu pour être annexé à la délibération n° 43
du Conseil de Communauté du 17 septembre 2009
Dijon, le

10 SEP. 2009



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

21 SEP. 2009



CONVENTION CONCLUE ENTRE

LE GRAND DIJON

ET

LA MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE DIJON

Entre

La COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE, 40 avenue du Drapeau,
BP 17510, 21075 DIJON CEDEX, ci-après désignée « le Grand Dijon », représentée
par Monsieur François REBSAMEN, son Président,

d'une part,

et

L'Association MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE DIJON, 8 rue du
Temple, BP 72874, 21028 DIJON CEDEX, représentée par Monsieur
Michel JULIEN, son Président,

d'autre part.

PRÉAMBULE

Depuis septembre 2008, le contexte économique fortement dégradé provoque une augmentation de l'activité de la Mission locale, qui se traduit par la réception de jeunes en 1^{ers} accueils de plus en plus nombreux : plus 30 % sur le premier semestre 2009. Le public masculin, sensible à cette dégradation en raison des secteurs touchés par la crise, notamment ceux faisant appel à l'intérim, l'industrie et le BTP en particulier, est singulièrement touché par l'augmentation du chômage (plus 50 % de garçons en 1ers accueils).

D'autre part, le niveau des jeunes faisant appel aux services de la Mission Locale s'accroît (+ 80 % de jeunes diplômés CAP/BEP, + 100 % de jeunes de niveau BAC + 2), et le retour sur le marché du travail de jeunes diplômés (habituellement embauchés par l'intérim) provoque une concurrence acharnée sur le marché du travail pour les jeunes sans qualification.

La contrainte liée à la réception de ce nouveau public, associée à des finances qui stagnent, contribue à restreindre le temps consacré à l'accompagnement dont ont besoin les plus éloignés de l'emploi, notamment tous les jeunes sans qualification.

De plus, l'arrivée sur le marché du travail des jeunes en fin de scolarité en juin 2009, dans un contexte économique qui s'annonce morose, risque d'accentuer ce phénomène à partir de septembre.

Pour préserver la qualité de son intervention, la Mission Locale doit recentrer son intervention sur plusieurs plans, tout en conservant son organisation fonctionnelle et son implantation territoriale de proximité.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJECTIFS DE LA CONVENTION

1) OFFRE DE SERVICE ET ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE

a) L'activité AIO (accueil, information, orientation)

En matière d'AIO, la Mission Locale maintiendra son intervention sur tous les sites existants, en collaboration avec les points relais et de proximité de la MDEF. En 2009, elle se remobilisera sur la commune de Longvic, dans le cadre du point de proximité MDEF, en affectant un conseiller sur le site (1 EQTP à terme) :

- Service AIO (accueil, information, orientation) ;
- Accompagnement personnalisé et durable à tout jeune le nécessitant ;
- Une offre de services homogène sur les différents sites.

b) L'offre de service en matière d'emploi et de formation

Elle continuera d'assurer une offre de services complète, en matière d'emploi, sur l'ensemble des sites de l'agglomération en privilégiant une action volontariste spécifiquement sur les contrats jeunes faisant l'objet d'aides nouvelles dans le cadre du « plan jeune ».

Sur chaque site (antenne ou permanence) la Mission Locale assure :

- l'accès aux offres Pôle Emploi via anpe.fr ;
- l'accès aux offres de la MDEF via l'outil intranet MILO ;
- l'accès aux offres de la Plateforme du dijonnais via intranet MILO ;
- l'accès aux offres de l'IAE et des clauses d'insertion via intranet MILO ;
- l'accès à l'offre d'apprentissage via Bourgogne alternance (convention avec la Chambre des métiers) ;
- l'accès à l'offre de formation via intranet MILO ;
- l'accès et la gestion des offres recueillies par la Mission Locale via parcours3 (extension de l'utilisation de P3 au module entreprise) ;
- l'accès au dossier unique des DE (DUDE).

c) Les actions spécifiques

L'organisation de la Mission Locale en SVP (Système de Veille Partagée), permet de mettre en œuvre des actions spécifiques sur le territoire du Grand Dijon et de participer aux actions menées par nos partenaires (MDEF, communes, Pôle Emploi...) :

- Animation d'un réseau de parrainage (80 à 100 jeunes parrainés sur l'année).
- Elaboration d'action dans le cadre du Fonds d'Insertion Pour les Jeunes (FIPJ) :
 - Atelier dynamique de parcours, action de prévention des ruptures de parcours (80 jeunes) ;
 - Aides directes, participation au financement de formations ;
 - Aides au logement (convention avec ALIS permettant l'accès rapide au logement) ;
 - Atelier « faire face à l'entreprise », action mensuelle de préparation à l'entretien d'embauche ;
 - Développement des PMP (Périodes en Milieu Professionnel) ;
 - Atelier de « coaching à l'emploi » ;
 - MAD d'un ½ temps psychologue autour de trois missions : écoute des jeunes (et contribution à lever les freins à la poursuite des parcours d'insertion), écoute des conseillers (aide professionnelle), outillage de la structure avec construction d'un réseau santé.
- Expérimentation du micro crédit personnel en faveur du public jeune avec l'ANDML et la Caisse des Dépôts, avec deux partenaires bancaires (Crédit Coopératif et Caisse d'Épargne).
- Mise en œuvre d'un partenariat spécifique avec les CFA, afin de mettre en œuvre des outils spécifiques de prévention des ruptures d'apprentissage ou d'alternance.
- Contribution aux actions locales menées dans le cadre du CUCS/PUCS sur le territoire du Grand Dijon.
- Contribution aux projets menés par les communes (Forum, permis...) du Grand Dijon.

2) ANIMATION DU TERRITOIRE ET PARTENARIAT MDEF

a) Animation/partenariat

Dans le cadre de son intervention sur le territoire du Grand Dijon, la Mission Locale favorise la coopération avec les services de la MDEF et participe à l'ensemble des opérations conduites par la MDEF ou l'un de ses partenaires.

- Un référent en responsabilité sur les champs d'intervention de la MDEF :
 - Sur l'axe stratégique et fonction observatoire : le Directeur ;
 - Sur l'animation et le déploiement des Points relais et l'axe qualité : le Directeur adjoint ;
 - Sur le domaine de la relation entreprise et du recrutement : le Responsable du secteur Emploi ;
 - Sur le domaine de la formation : le Responsable du secteur Formation ;
 - Sur chaque dossier opérationnel : un référent de terrain, conseiller (exemple : Plateforme du dijonnais, FM logistic...).
- Participation au comité de suivi opérationnel des points relais avec les membres constitutifs de la MDEF (articulation des offres de service), réunion concernant les directeurs de structure (MDEF, MILO, ANPE...).
- Participation au groupe de travail MDEF de recensement des projets innovants.
- Participation aux actions de communication de la MDEF (SATI TV, Forum, Réunions entreprises...).

Dans le cadre du partenariat établi avec les partenaires éducatifs, sociaux et de l'éducation populaire, la Mission Locale développera des actions relatives à la santé, au logement, à la citoyenneté :

- **Santé :**
 - Organisation de commission mensuelle avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées afin d'assurer un meilleur suivi des jeunes handicapés reconnus ou non.
 - Organisation d'une permanence de la CPAM, au centre ville de Dijon, afin d'étudier les droits en matière de couverture sociale des jeunes et de les sensibiliser aux problématiques de santé (proposition de bilan de santé).
 - Mise en place d'une permanence de proximité de la SEDAP, sur Dijon centre ville.
- **Logement :**
 - Mise en place d'une commission mensuelle avec les services d'accueil d'urgence de l'agglomération dijonnaise (CAOU, ADEFO, Foyer Herriot, ADOSPHERE) afin d'étudier les situations d'hébergement précaires et proposer des solutions.
 - Convention avec ALIS pour accéder au logement intermédiaire (aide financière).
 - Relance du partenariat avec ADOMA dans le cadre du suivi des jeunes connus par la Mission locale.
 - Participation au schéma AHI.
 - Participation au groupe de travail sur le logement des jeunes, démarche engagée au titre des travaux du PLH du Grand Dijon.
- **Citoyenneté :**
 - Mise en œuvre d'un partenariat spécifique avec les services éducatifs et sociaux sur l'agglomération dijonnaise (ACODEGE, CCAS de Dijon, Villes de Longvic et Quetigny) en s'appuyant sur les expériences locales (GSE Ville de Chenôve, RAJ avec Talant), afin de mobiliser un public méconnu.
 - Participation à la plateforme de lutte contre la discrimination animée par la Ligue de l'Enseignement et à ce titre, collaboration à la mise en place d'AMACOD (antenne municipale et associative de lutte contre les discriminations de la Ville de Dijon).

- Doublement des permanences à la Maison d'arrêt (2 permanences mensuelles) à l'attention des jeunes de l'agglomération dijonnaise principalement et participation au « collectif prison ».
- Convention avec la Ligue de l'Enseignement afin de favoriser l'accès à la culture, dans le cadre de la lutte contre l'exclusion. La Mission Locale devient membre du réseau « cultures du cœur ».

b) L'observatoire

La Mission Locale collabore avec la MDEF pour fournir des informations et des statistiques propres à éclairer les problématiques rencontrées par le public jeune. Elle fait part également de ses observations plus qualitatives sur les champs de l'emploi, de la formation (évolution du programme régional) et sur les aspects périphériques (mobilité, logement,...).

- > Diffusion mensuelle du JDI sur l'arrondissement (Jeunes en Demande d'Insertion) ;
- > Diffusion mensuelle du nombre de jeunes ZUS en contact ;
- > Participation à l'élaboration du diagnostic territorial emploi/formation conduit par la MDEF (volet Observatoire) ;
- > Développement de requêtes spécifiques parcours3, pour valoriser l'activité de la Mission Locale sur les point relais MEDF ;
- > Production à la demande de statistiques sur les 16/25 ans.

Action spécifique :

La Mission Locale participera à la mise en œuvre de l'Observatoire du développement social local destiné à suivre l'évolution des territoires du Grand Dijon, en particulier les quartiers concernés par la Politique de la ville. Elle diffusera des éléments chiffrés (anonymes) relevant des territoires concernés et participera aux travaux des groupes d'analyse partagée.

c) Volet accueil, accompagnement des publics

- > La Mission Locale, au regard de ses missions et de ses compétences, reste l'interlocuteur privilégié du public jeune, tant sur le plan de l'AIO (Accueil, Information, Orientation) que de l'accompagnement.
- > Coopération avec le PLIE :

La Mission Locale oriente sur le PLIE des jeunes 24/25 ans pour lesquels le relais PLIE constitue une suite logique à leur parcours.

A cet égard, la Mission Locale réalisera 65 entrées sur la base des orientations faites par la Mission Locale et les partenaires.

Le référent utilise les infrastructures et les installations du Siège. Il a accès, d'une part, à l'ensemble des outils mis en place par la Mission Locale (accès internet par le réseau régional des Missions Locales, accès intranet local à la boîte à outils de la Mission Locale, adresse mail personnel) et d'autre part, aux logiciels ANPE (DUDE, GIDE et SAGE) ainsi qu'au logiciel ABC PLIE. Il utilise cet « outillage » à partir d'un bureau équipé (informatique, téléphone,...) réservé à sa mission. En un seul lieu, le référent PLIE bénéficie de l'ensemble des outils (PLIE, ANPE, Mission Locale) destinés au public jeune. Par conséquent, il peut gérer la cohérence des parcours avec une vision globale de toutes les mesures et dispositifs présents sur le territoire, ce qui constitue une situation privilégiée. Concernant l'accès à l'emploi, le référent PLIE bénéficie du dispositif d'accès aux offres de la Mission Locale.

- Dans le cadre de l'activité du SVP, la Mission Locale expérimentera un service extranet à l'attention des partenaires de l'AIO, afin de communiquer sur l'organisation, l'offre de services et l'outillage de la Mission Locale et l'actualité relevant des mesures d'insertion.

d) Volet entreprises

- Compte tenu des objectifs fixés dans le cadre du « plan jeune » et aux missions dévolues à Pôle Emploi et à la MDEF, elle recentrera son activité relative à l'entreprise et aux employeurs sur la promotion et l'accompagnement des contrats spécifiques jeunes, apprentissage, contrat de pro, CIE, CAE, CAE passerelle, IAE (clauses d'insertion)...
- **En matière de contrat, elle sera en mesure de signer directement avec les entreprises des CIE (contrat initiative emploi) et certains CAE (contrat d'accompagnement dans l'emploi).**
- **Elle assurera un lien resserré avec les services de l'IAE, et les dispositifs relevant des clauses d'insertion, notamment celles concernant la construction du tramway. Elle mettra en place un partenariat étroit avec l'animateur en charge du projet.**

Dans sa collaboration avec la MDEF :

- Elle participe aux réunions de coordination de tous les Points relais MDEF concernant la relation entreprise : les conseillers de la Mission Locale participeront à toutes les réunions de coordination des Points relais ou de Proximité de la MDEF organisées sur chacun des territoires concernés. L'ordre du jour comportera systématiquement un volet entreprise (projet d'embauche sur le territoire) et une information sur les recrutements et les offres d'emploi disponibles. Une coopération pérenne vis-à-vis de l'entreprise se développe dans chacun des Points relais.
- Elle contribue à la réalisation de tous les forums « emploi » et de toutes les opérations de recrutement coordonnées par la MDEF sur le bassin dijonnais (rencontre mensuelle entre le responsable du Pôle Emploi de la Mission locale et l'animatrice sur le volet entreprise de la MDEF) en partenariat avec l'ensemble des acteurs du SPE.
- Elle contribue, en relation avec la MDEF, à la présentation de l'offre de services des Points relais ou de proximité aux entreprises du territoire.
- Elle participe aux opérations de communication de la MDEF auprès des entreprises.

ARTICLE 2 : DURÉE

La présente convention est conclue pour l'année 2009.

ARTICLE 3 : FINANCEMENT

Afin de permettre à la Mission Locale de remplir les objectifs affichés dans les différents points énoncés ci-dessus et notamment la nécessaire articulation avec les partenaires de l'emploi du territoire et plus particulièrement la Maison de l'Emploi et de la Formation, la Mission Locale bénéficie du concours de la Communauté d'agglomération dijonnaise. Pour l'année 2009, le soutien de la Communauté d'agglomération dijonnaise s'élève à 100 000 euros. Le versement interviendra en une seule fois.

ARTICLE 4 : ÉVALUATION

La Mission Locale adressera à la Communauté d'agglomération dijonnaise, au plus tard le 31 mars 2010, un état précis des engagements relatifs aux différents points énoncés dans la présente convention (nombre de personnes accompagnées à décliner par type d'accompagnement et secteur géographique d'intervention, un point sur les modalités de rapprochement et d'articulation avec les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion, les difficultés rencontrées, ...).

A Dijon, le

Pour la Communauté
de l'agglomération dijonnaise,
Le Président,

François REBSAMEN

Pour la Mission Locale
de l'arrondissement de Dijon,
Le Président,

Michel JULIEN